

*Evotec ID (Lyon)*  
**INDEX DE L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE :  
EVOTEC ID (LYON) SAS  
OBTIENT UNE NOTE  
GLOBALE DE 87/100**

La société Evotec (ID) Lyon SAS a été créée le 1er juillet 2018 et a signé avec ses partenaires sociaux en 2020 un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

De plus, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a créé l'Index de l'égalité femmes-hommes. Cet index de l'égalité a été conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

### QUE COMPREND CET INDEX ?

Cet index légal est composé de 4 indicateurs au regard de l'effectif d'Evotec (ID) Lyon SAS et est noté sur 100 points.

- ▶ Indicateur légal N°1 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par CSP noté sur 40 points
- ▶ Indicateur légal N°2 : proportion des hommes et des femmes ayant bénéficié d'une augmentation, noté sur 35 points
- ▶ Indicateur légal N°3 : pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité, noté sur 15 points
- ▶ Indicateur légal N°4 : pourcentage de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, noté sur 10 points

### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE ?

Chaque année avant le 1<sup>er</sup> mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent en conséquence procéder au calcul de leur index en application de règles et critères définis par la loi.

Les entreprises en-dessous de 75 points devront prendre des mesures de corrections pour parvenir à l'égalité dans les 3 ans.

### QUEL EST L'INDEX DE LA SOCIÉTÉ EVOTEC (ID) LYON SAS ?

Au titre de l'année 2021, l'index de la société Evotec (ID) Lyon SAS est de 87 points sur 100.

	<b>Points obtenus</b>	<b>Nombre de points maximum des indicateurs calculables</b>
1- écart de rémunération (en %)	34	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	incalculable <sup>1)</sup>	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Total des indicateurs calculables	74	85
<b>INDEX (sur 100 points)<sup>2)</sup></b>	<b>87</b>	<b>100</b>

<sup>1)</sup> L'indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

<sup>2)</sup> Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.